



ASSOCIATION « CLASSE J/80 FRANCE »

Charte d'organisation d'une épreuve de la classe J/80 France

1- La désignation par l'organisateur d'un interlocuteur pour les concurrents et la classe.

2- Le contrôle aux chaînes d'inscription :

La fiche d'inscription doit mentionner le nom du bateau présent sur l'acte de Francisation, le numéro de voile, le nom et prénom du skipper et le nom et prénom du barreur.

- Désignation par le club d'une personne s'il n'y a pas de représentant de la classe présent.

- Adhésions des skippers et/ou des barreurs à la classe (si besoin vente des adhésions et transmission au trésorier de la classe J/80).

- Pour les barreurs non-proprétaires présentation du certificat World Sailing (pour les épreuves non open).

3- Mise en place de contrôle de jauge

- Désignation d'un jaugeur si le jaugeur de la classe n'est pas disponible.

- Pour les voiles à jauger : remplir le formulaire ci-joint en annexe 1 et collecter la cotisation des stickers voiles (si la voile n'a déjà son sticker).

- Pour les coques à jauger : remplir le formulaire ci-joint en annexe 2.

Les documents (cotisation et feuilles des jauges) et demander aux concurrents d'aller sur le site de la classe payer en ligne et de présenter la facture à la chaîne d'inscription.

4- Saisir tous les coureurs de chaque J/80 pour l'attribution des points au classement individuel fédéral. Récupérer la date de naissance de chaque équipier. A la fin de l'épreuve transmettre ces infos à la classe (classement et âge des équipiers).

5- Inscrire l'épreuve sur le calendrier FFV selon les prérogatives fédérales de l'année précédant le déroulement de l'épreuve.

Ne pas organiser d'épreuve en J/80 pendant toutes les épreuves de la coupe de France (comme tous les ans l'historique sera aussi pris en compte).

6- Communiqué de presse (news, photos, ...) avant et pendant l'épreuve sur la série J/80. Afficher chaque soir de la régates sur le site de l'épreuve le classement général.

7- La transmission à la classe des noms du bateaux présent sur l'acte de Francisation, des numéros de voiles, des noms et prénoms des skipper et des noms et prénoms des barreur avant le début de l'épreuve. Envoi du classement général à la FFV et à la classe J/80 (sous un format csv) avec le détail à la fin de l'épreuve.

8 - Prise en charge du grutage, de la place de port, du carburant et du logement du cameraman si présent de la classe (2personnes).

9 - Etablir une liste des grutages par ordre d'éloignement puis par N° de voile et gérer cette liste par des appels VHF de chaque bateau. Cette liste peu être transmise par la classe.

10 - Envoyer un dossier de réponse au cahier des charges, qui sera étudié avant la prochaine AG de la classe J/80.

Tampon du club organisateur

Nom du président

Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé » et de la date

Association 1901

Président : Ludovic GILET, 1 Impasse Beau Soleil 44210 PORNIC

E-Mail : president@classej80france.com